

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 553 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord-Ouest.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Attac Paris Nord-Ouest ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Attac Paris Nord-Ouest, 15, Passage Ramey 75018 PARIS, pour l'organisation de la 19e édition du festival Images mouvementées. 17513-2021_04024

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO